|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| ***Province*** | ***Législature*** | ***Session*** | ***Type de discours*** | ***Date du discours*** | ***Locuteur*** | ***Fonction du locuteur*** | ***Parti politique*** |
| Québec | 36e  | 2e  | Remarques préliminaires à l’étude des crédits | 25 avril 2001 | M. Rémy Trudel | Ministre de la Santé et des Services sociaux et ministre d’État de la Santé et des Services sociaux,  | PQ |

**M. Trudel :** Mme la Présidente. D'abord, vous saluer bien amicalement et vous dire tout le plaisir que nous aurons, j'imagine, à travailler avec la commission que vous présidez et, bien sûr, les députés qui sont membres des deux formations politiques principales à l'Assemblée nationale, y compris, bien sûr, l'Action démocratique qui a droit, je pense, à un siège ici.

Alors, je vais tâcher, Mme la Présidente, d'offrir moi aussi, de mon côté, ma pleine et entière collaboration à tous les membres de la commission, et, en pareille matière, je pense qu'il faut en offrir un peu davantage à l'opposition. Vu que j'ai déjà siégé de ce côté-là en pareille matière, je dois bien dire aujourd'hui qu'à cette époque... Et c'est le seul élément de nostalgie que j'aurai, j'espère. Celui qui était en arrière de la table, ici, je dois le dire, était particulièrement généreux de son temps et de son ouverture à l'opposition, me faisant fréquemment remarquer que, dans le parlementarisme, la chose fonctionne à deux, elle fonctionne toujours à deux, et que ce serait beaucoup plus grave si elle fonctionnait seule, et que ce serait plus dramatique pour la société.

Alors, je vous offre donc ma pleine et entière collaboration, en étant assuré que toutes les réponses que vous donnerez aux questions ne satisferont probablement pas tout le monde, toujours, tout le temps. Mais on va tâcher, donc, de donner un maximum d'informations pour agir en toute transparence, puisque c'est toujours la même règle qui préside, Mme la Présidente: tout ce qui se dépense en Santé et Services sociaux au Québec, ce sont des ressources financières qui proviennent des citoyens et citoyennes du Québec, que ce soit au niveau corporatif, que ce soit au niveau individuel.

Pour m'accompagner aujourd'hui et dans les séances subséquentes de l'étude des crédits du ministère de la Santé et des Services sociaux pour l'année 2001-2002, bien sûr des collaborateurs et des collaboratrices, je vais en mentionner quelques-uns pour tâcher de les identifier.

D'abord, premièrement, ma coéquipière à la Protection de la jeunesse, Services sociaux, la députée de Taschereau et ministre déléguée à la Santé et aux Services sociaux, Mme Maltais, qui, bon, suivant la proposition que je comprends qui vient d'être adoptée, sera là pour faire en sorte que les crédits rattachés aux programmes qui sont sous la responsabilité de la ministre déléguée pourront eux aussi faire l'objet de questions particulières et de réponses non moins particulières. Ma coéquipière aura l'occasion pendant cette présentation de prendre aussi une bonne période de temps pour faire la présentation des objectifs en ce qui concerne plus particulièrement les services sociaux et la protection de la jeunesse, et donc aussi d'avoir un certain nombre d'heures pour répondre aux questions particulières.

Je suis également accompagné du sous-ministre en titre au ministère de la Santé et des Services sociaux, tout nouveau, tout nouvellement arrivé, comme le ministre de la Santé et des Services sociaux, alors, Pierre Gabrièle, qui est le nouveau sous-ministre en titre. Et la première chose que nous avons à gérer avec M. Gabrièle, c'est les rapports du Curateur public qui nous en faisait un bon nombre, un bon nombre de représentations, si bien que maintenant on est de l'autre côté de la barrière pour les gérer. Alors, inutile de dire que les réponses aux interrogations et suggestions, suggestions musclées du Curateur public, M. Gabrièle, vont connaître des réponses non moins musclées, je l'espère, au ministère de la Santé et des Services sociaux. Et en termes de présentation et en termes... Donc, je pense qu'on peut souhaiter la bienvenue à cet homme qui a une longue carrière dans la fonction publique québécoise et qui vient se joindre aux immenses forces de la Santé et des Services sociaux.

Je suis également accompagné de la chef de cabinet du ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, Mme Rosette Côté. L'autre personne qui s'occupait de l'autre partie des plaintes, qui s'en venait au ministère de la Santé et des Services sociaux, parce que madame était la Commissaire aux plaintes depuis trois ans à la Santé et aux Services sociaux. Alors, vous voyez, tout ce qui arrivait de par l'autre côté de la barrière au Curateur public ou à la Commission des plaintes, maintenant on est de l'autre côté. Alors, on n'aura pas de marge de pardon pour ne pas répondre efficacement aux questions qui ont été posées, surtout aux suggestions qui ont été faites.

Et je pense que ceux et celles qui peuvent en gagner- je le souhaite vivement - ce sont les malades et les personnes en détresse à travers tout le Québec, puisque c'est un immense réseau qui est exclusivement dédié à prévenir, soigner et guérir. Un immense réseau qui est exclusivement dédié aux personnes sur tout le territoire du Québec pour prévenir, soigner et guérir, qui sont les phases normales généralement observées du cycle de la vie. Parce que, malgré les progrès immenses, spectaculaires de la science et de la technologie et de la science médicale en particulier, le taux de mortalité chez les êtres humains est encore de 100 %. Ce qui signifie donc que cette séquence de prévenir, soigner et guérir va toujours nous occuper et être un objet de préoccupation principal de la société québécoise.

Alors, je suis accompagné donc de ces personnes et aussi de Mme Hélène Boutet, qui est rattachée à la presse. Et on aura l'occasion plus amplement tantôt de présenter Mme Gilbert qui également est responsable des communications du côté de Mme Maltais. Maintenant, Mme la Présidente, l'orientation générale des prévisions de dépenses. Parce que la façon la plus juste, je pense, pour les autres personnes que nous, les initiés de la procédure parlementaire... Les crédits 2001-2002, ça s'appelle plus simplement les prévisions de dépenses en matière de santé et de services sociaux au Québec pour l'année à venir. En tâchant, Mme la Présidente, de simplifier le langage, parce que c'est une des dimensions, pas une dimension principale, c'est une dimension accessoire qui, pour la population en général, cause un certain nombre de problèmes, puisque notre langage utilisé dans ce monde en particulier renferme ou contient un degré élevé d'hermétisme qui fait en sorte que la communication est parfois difficile avec nos concitoyens et concitoyennes parce que nous employons un langage qui, traduisant notre bonne volonté et notre ferme volonté de gestion, prend le langage de la gestion pour parler aux citoyens et aux citoyennes, et je pense qu'il y a là un élément de correction, mais ce n'est pas l'élément principal de la prévision de dépenses pour l'année 2001 en santé et services sociaux.

Pour les gens, pour la population de toutes les régions du Québec qui sont attachées aux services de santé et aux services sociaux, ce qu'ils ont déjà noté depuis le 30 mars et depuis le 7 avril en particulier, c'est que les Québécois et les Québécoises vont investir dans leurs services de santé et services sociaux, pour l'année 2001-2002, 17 milliards de dollars, très précisément 16 715 000 000 $ dans les services de santé et les services sociaux, sous l'angle de prévenir, soigner, guérir, pour ces personnes, les Québécois et les Québécoises sur tout le territoire.

Deuxièmement, ce qu'il faut noter, une ouverture pour l'ensemble, c'est quand on a commencé l'année 2000, quand on a commencé le 1er avril 2000 l'exercice des dépenses pour les services de santé et les services sociaux au Québec, il y en avait pour 15,4 milliards. Il y avait, dans les prévisions de dépenses, 15,4 milliards. Lorsqu'on commence l'année, en termes de services de santé et de services sociaux, le 1er avril 2001, il y en a 16 715 000 000 $. Ça, c'est 2 milliards de plus parce que, au dernier discours du budget de Mme la ministre d'État à l'Économie et aux Finances, on a en plus rajouté une réserve, une caisse de consolidation et de développement, une véritable caisse nationale de consolidation et d'amélioration des services de santé et des services sociaux de 600 millions de dollars.

C'est ça, le parcours pour la population, pour les gens. Il va se dépenser, en termes de prévision, 2 milliards de plus dans la santé et les services sociaux, quand on compare à ce que nous avions prévu le 1er avril 2000, et le député de Châteauguay sait très bien pourquoi je prends ce point de repère, parce que lui en prendra un autre, j'en suis convaincu. Mais le plus important, c'est ce qui se rend à Châteauguay, ce n'est pas ce qui part de Châteauguay ni de Rouyn-Noranda, c'est ce qui se rend à Châteauguay, c'est ce qui se rend dans Nelligan, c'est ce qui se rend dans Taschereau, c'est ça, le plus important.

Mais, comme je le disais tantôt, il y a... L'opposition a un rôle à jouer, elle va bien le jouer, j'en suis convaincu. Il va se dépenser donc 2 milliards de plus, quand on compare les 1er avril, vu que le 1er avril arrive à chaque année. Et à cet égard-là, ça comprend donc une réserve, une caisse nationale pour améliorer et développer les services de 600 millions.

Qu'en est-il de ce 600 millions? Pourquoi avons-nous décidé de créer cette grande caisse nationale d'amélioration et de consolidation des services de santé et des services sociaux au Québec? La réponse, elle est ici, physiquement - on n'est pas télévisé, on est seulement radiodiffusé - c'est la commission Clair et c'est le rapport Clair. Oui, on est presque... on espère qu'il va ramasser le morceau, hein. C'est la commission Clair - ça, c'est pour faire la mise au point - 600 millions pour mettre en branle les 95 recommandations de la commission Clair, l'espèce d'itinéraire de parcours qui nous a été fixé pour les prochaines semaines, les prochains mois et les prochaines années pour améliorer et consolider le système.

On a 17 milliards, on a un programme puis on a une caisse pour le réaliser. Ça veut donc dire qu'à compter d'aujourd'hui... en fait, il y a quelques semaines, mais plus spécialement au cours des prochains jours, ça veut dire: enclenchement de l'action pour la réalisation de l'implantation des 95 recommandations de la commission Clair, avec un certain nombre de priorités qu'on aura l'occasion de discuter. Je ne peux pas commencer à en discuter tout de suite parce que Mme la ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux n'aura pas l'occasion de parler...

... déléguée à la Santé et aux Services sociaux. Elle va également vous indiquer quelles seront les priorités et les orientations en matière de protection de la jeunesse, santé et services sociaux. Et je reviendrai, Mme la Présidente, conclure cette période de 20 minutes, si cela vous agrée, après que vous ayez donné la parole à ma collègue la députée de Taschereau.

(…)

Je veux juste mentionner qu'il y a beaucoup d'autre monde que je voulais présenter, mais je me reprendrai au début du 20 minutes prochain, beaucoup d'autre monde de Santé et Services sociaux.

Ce que je veux juste conclure pour, évidemment, ouvrir la porte à l'opposition, puisque ce sera son tour. Cette année, avec 16,7 milliards de dollars que nous allons dépenser dans la santé et les services sociaux, à laquelle somme il faut ajouter 600 millions de dollars, pour la première fois, le Québec rattrape l'Ontario pour les dépenses et les investissements gouvernementaux dans la santé et les services sociaux pour les citoyens et les citoyennes du Québec. Pour la première fois, et je conclus en le disant, le Québec rattrape l'Ontario pour ce qui est des investissements gouvernementaux dans la santé et les services sociaux, quand on calcule cet effort per capita, par résident et résidente, par Québécois et Québécoise. Et nous allons être en mesure, avec cette façon maintenant d'organiser la santé et les services sociaux au Québec, les services, de répondre à toutes les bonnes questions de l'opposition au cours des 20 prochaines heures.

Mme la Présidente, je vous remercie de votre considération.